



**SECTION**  
**DU**  
**PUY-DE-DOME**

**Syndicat National**  
**FORCE OUVRIERE**  
**des Finances Publiques**  
**Libres Indépendants Déterminés**

COMPTE RENDU DU CTL DU 16 novembre 2020

Les élus **FO** et les élus de l'entente CFDT-CFTC ont participé à ce CTL. Les autres Organisations Syndicales ont décidé de ne pas participer à cette instance.

***Nous rappelons que FO est opposé au NRP mais, nous avons quand même décidé, après vote au sein du bureau de la section, de siéger à ce CTL pour pouvoir apporter des réponses aux interrogations de nos collègues.***

1 → Approbation du procès verbal de la séance du 30 juin 2020.

Le PV est approuvé.

2 → Modification des horaires de la TP du CHU

Vote pour de **FO** puisque c'est à la demande des agents.

Abstention de l'entente CFDT-CFTC

3 → Mise en place du paiement de proximité

L'administration présente le dossier. Elle souligne que 70 % des paiements concernent des amendes et que le taux concernant le SPL est trop faible.

**FO** demande des explications sur les plafonds d'encaissement journalier des buralistes. Sachant que 2/3 des encaissements se font par CB. Pour ce qui concerne les encaissements en espèces et les plafonds d'encaissement, ce n'est pas notre problème.

Pour **FO** cela prouve que le message n'est pas passé correctement auprès des usagers mais aussi des collectivités qui ont du retard pour la mise en place des Datamatrix sur les factures.

Nous signalons aussi une très grosse augmentation des paiements payfip, et ce depuis le début du premier confinement.

L'administration indique que la possibilité de payer chez les buralistes est une offre complémentaire aux autres moyens.

4 → Mise en place du NRP

→ Mise en place des accueils de proximité

**FO** s'interroge sur le financement et la pérennité de ces accueils. En effet, l'Etat finance une partie des accueils pour 30.000 € jusqu'en 2022... Et après ? Aucune visibilité au-delà. Contrairement aux permanences qui étaient mises en place jusqu'à maintenant, une convention est signée entre la DGFIP et la collectivité. L'activité de cette permanence est soumise à un bilan annuel.

Dans les métropoles l'Etat utilise les bâtiments domaniaux, alors que dans les zones hors métropoles les collectivités assurent le financement d'où une inéquité d'accès aux services publics.

Monsieur Sisco nous indique que l'après 2022 ne concerne pas que la DGFIP, mais tous les intervenants des EFS et MSAP.

Nous avons demandé : « que se passe-t-il si un usager se présente sans rendez-vous ?

Si ce n'est pas une journée durant laquelle un agent de la DGFIP est présent, la personne devra prendre rendez-vous. Si l'agent de la DGFIP est présent, l'usager pourra, dans la mesure du possible, être reçu.

Nous avons demandé des précisions sur les modalités de détachement et le retour dans le réseau. Dans le département seulement 2 personnes ont postulé pour être animateur. Le détachement est de deux ans renouvelable une fois. L'agent en détachement conserve sa rémunération d'origine et reste affecté au département 63.

→ Mise en place des Conseillers aux Décideurs Locaux

Nous nous interrogeons sur le conseiller de Luzillat et le coût de la location du bâtiment... Le CDL ne devrait utiliser qu'un bureau. Un nouveau bail va donc être passé.

Mêmes interrogations sur les postes de Manzat et de Rochefort pour lesquels les Communautés de communes semblent reprendre la gestion des bâtiments.

→ Les opérations concernant le NRP

→ La mise en place des SGC, Trésorerie Spécialisée CHU, Trésorerie Spécialisée Ehpad

Les collègues de Clermont Métropole sont inquiets quant à la charge supplémentaire de travail sans apport de collègues avant le mois de septembre 2021.

Nous avons souligné une incohérence sur le futur SGC de Riom. En effet, il nous semble un peu anormal qu'il n'y ait qu'un seul adjoint alors que des unités de même importance ont souvent 2 adjoints. Même inquiétude pour le futur poste spécialisé M22 pour lequel il n'y a pas d'adjoint.

Le président répond que les fiches sont établies pour une situation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et que celles-ci seront amenées à évoluer. Mais comment concilier les suppressions annoncées d'emplois avec des postes vacants ?

De même, pour la trésorerie M22, cela fait de nombreuses fois que nous signalons qu'avant de créer cette nouvelle entité, il aurait été plus que judicieux de commencer par harmoniser les pratiques qui sont différentes d'un établissement à l'autre mais aussi d'un poste comptable à l'autre. Il faudra mettre en place une formation digne de ce nom sur ce sujet et aussi sur le module hébergés.

Demeure la problématique des établissements autonomes et ceux qui sont en budget annexe d'un CCAS ou d'un CIAS. La solution envisagée serait de transférer le budget principal et le budget de l'Ehpad.

La communication à destination des établissements devrait être faite dans les deux semaines à venir.

L'administration nous signale qu'il y a quelques volontaires mais concède qu'ils ne rencontrent pas un succès fou.

→ Le transfert du recouvrement

Pour les transferts et notamment tout ce qui va arriver sur le SIP de Thiers, la charge de travail risque d'être trop importante par rapport aux emplois transférés.

Monsieur Sisco nous signale que la fiche d'implantation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est susceptible d'évoluer. Lezoux reste ouvert jusqu'au mois de septembre. L'emploi du secteur recouvrement devrait rejoindre Thiers à ce moment là.

Avis du Médecin de Prévention :

Le MP insiste sur différents points :

- Ces projets impliquent des changements importants sur le plan organisationnel avec des modifications des conditions de travail pour certains agents : déplacements, contenu du travail modifié, équipes de travail éclatées... Tous seront concernés de l'agent à l'encadrant.
- Ces changements sont anxiogènes pour certains et peuvent avoir des conséquences sociales et familiales non souhaitées, voire des conséquences sur leur santé.
- Les missions plus spécialisées et donc plus souvent répétitives, perdront de leur intérêt pour les agents, avec un risque de démotivation...
- Certains, dont les référents métiers locaux pourraient être exposés à un stress lié à des interruptions fréquentes de leurs activités en cours, pour avis.
- les trajets domicile-travail seront plus souvent allongés, augmentant le risque d'accidents potentiel

Comme **FO** l'a souligné dans sa liminaire du 3 novembre dernier, les risques psychos sociaux vont augmenter et ni une prime, ni un accompagnement personnalisé n'y changeront rien. **FO** reste attaché au réseau actuel au service de tous la population.

**FO** a voté contre la mise en place du NRP.

#### 5 → Recrutements d'agents contractuels

4 agents contractuels devraient être recrutés.

1 agent pour le CSRH, 1 agent au SIP Sud, 1 agent à Ambert et 1 agent à Thiers.

**FO** souligne que le mouvement spécifique servait à combler les emplois vacants ce mouvement.

Ayant été supprimé par l'administration, le recours aux contractuels avec la mise en place de la loi de 2019 entérine ce mode de recrutement.

**FO** est opposé à ce mode de recrutement et reste attaché à la nomination de titulaires sur ces postes.

#### 6 → Affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIE.

Il ne s'agit ni plus ni moins que le même affichage fait dans les SIP. 4 indicateurs sont communs avec ceux du SIP et 2 spécifiques aux professionnels.

#### 7 → Fusion des SPF

Ce dossier avait déjà été évoqué en CHSCT et en CTL en 2018. La seule nouveauté est la date de transfert qui doit se dérouler le 20 mai 2021. Une reprise des travaux pour la fusion des bases des SPF va être faite dans les prochains jours.

Les collègues devraient être recontactés pour pouvoir participer au mouvement de mutation concernant les restructurations mais avec une date d'effet au 20 mai 2021.

#### Questions diverses :

Depuis le début de l'année, le réseau informatique connaît de fortes perturbations ce qui entraîne des indisponibilités régulières des applications.

Le président répond que ce dysfonctionnement récurrent est national. Des investissements sont prévus dans les années à venir.

#### **Pour résumer ce qui vous intéresse :**

##### **→ Mutations pour les collègues touchés par le NRP :**

- la note départementale concernant les mutations devrait sortir d'ici une semaine grand maximum.
- vous aurez 8 jours pour faire votre demande et faire connaître vos choix.
- Une réunion informelle ( administration et organisations syndicales ) concernant les mutations est prévue le 30 novembre 2020.
- Le mouvement devrait être connu dans la première semaine de décembre 2020.

**Les élus Force Ouvrière au CTL :**

**Titulaires → Christine PEREIRA - Cécile SORIANO**

**Suppléants → Marie-Claire ORBAN - Jean-Marc LE FAY**